ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2026

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, le Lundi le 19 octobre 2026 à 19 h. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

Sont présents
Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Hind Rihani, conseillère siège 2
André Tremblay, conseiller siège 3
Michel Milot, conseiller siège 4
Carole Lessard, conseillère siège 5

Absence(s)
Gabriel Blanchet, conseiller siège 6

Secrétaire d'assemblée
M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉSOLUTIONS

3.1 Embauche - Coordonnateur(trice) à la bibliothèque municipale

3.2 Rencontre d'automne du Réseau Biblio - Inscriptions

3.3 Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projet particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

3.4 Abrogation résolution 193RS-1026 - Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 pour le projet « Sommet Émélinois »

3.5 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 pour le projet « Sommet Émélinois »

4. VARIA

4.1 Aucun

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Projet

023RSE-1026 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Milot
Et résolu,

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

3. RÉSOLUTIONS

024RSE-1026 3.1 Embauche - Coordonnateur(trice) à la bibliothèque municipale

Il est proposé par Carole Lessard
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de madame Hélène Francoeur pour le poste de coordonnatrice de la bibliothèque pour un poste permanent temps partiel à hauteur de 21 heures par semaine, selon l'échelle salariale et les conditions de travail en vigueur avec une probation de 6 mois.

Adoptée à l'unanimité

025RSE-1026 3.2 Rencontre d'automne du Réseau Biblio - Inscriptions

Il est proposé par Carole Lessard
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'inscription de deux représentants de la bibliothèque à la rencontre d'automne du Réseau Biblio qui se tiendra à Trois-Rivières le 24 octobre 2026 au coût de 45,99 $ par personnes. Tout frais inhérents seront remboursés sur présentation de factures.

Adoptée à l'unanimité

026RSE-1026 3.3 Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projet particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Projet

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2026** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie approuve les dépenses d'un montant de 39 990.60$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

027RSE-1026 3.4 Abrogation résolution 193RS-1026 - Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 pour le projet « Sommet Émélinois »

CONSIDÉRANT QUE les montants indiqués dans la résolution 193RS-1026 doivent être modifiés;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie abroge la résolution 193RS-1026.

Adoptée à l'unanimité

028RSE-1026 3.5 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 pour le projet « Sommet Émélinois »

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 vise à soutenir les initiatives de développement local et régional ainsi que l'amélioration des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR - volet 2 pour la réalisation du projet « Sommet Émélinois »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux besoins du milieu et se veut fondée sur la solidarité, l'équité et la recherche du bien commun, la démarche du *Sommet émélinois* valorise l'implication citoyenne, le dialogue et la collaboration afin de bâtir ensemble un avenir durable, innovant et prospère;

CONSIDÉRANT QUE le coût total estimé du projet s'élève à 7 110,32$ $, taxes nettes incluses, et que l'aide financière demandée est de 5 688,26 $;

Projet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir une mise de fonds municipale minimale équivalente à vingt pour cent (20 %) des dépenses admissibles du projet;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu,

- Que le conseil municipal autorise le dépôt, auprès de la MRC de Matawinie, d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 pour le projet « Sommet Émélinois »;

- Que la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie s'engage à assumer une mise de fonds minimale correspondant à vingt pour cent (20 %) des dépenses admissibles du projet;

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Josée Fafard, directrice du développement touristique et du loisir ou Monsieur Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, tous les documents relatifs à la demande d'aide financière, à l'acceptation de l'aide accordée et, à la reddition de comptes liée au FRR - volet 2;

- Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Matawinie avec la demande de financement et les documents requis.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

029RSE-1026

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Hind Rihani

Que l'assemblée soit levée à 19 h 09

Adoptée à l'unanimité.

Martin Héroux maire	Éric Gélinas Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Projet